

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 23 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Anissa BRIKH, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE.

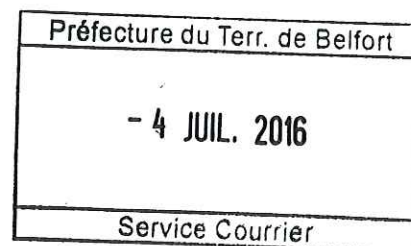
Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Sophie GUYON à Roger SCHERRER, Marie-Lise LHOMET à Bernard LIAIS, Robert NATALE à Jean LOCATELLI, Pierre OSER à Denis BANDELIER, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 17 juin	Jeudi 17 juin	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Daniel FRERY est désigné.

2016-05-19 Décisions prises par délégations



Opérations	Libellé	Tiers concernés	Montant TTC	Président Vice- Président	Date
Voirie Intercommunale ZAC des Chauffours Delle	Fourniture et pose de tampon fonte	COLAS	1 392.00€	C.RAYOT	15/06/16

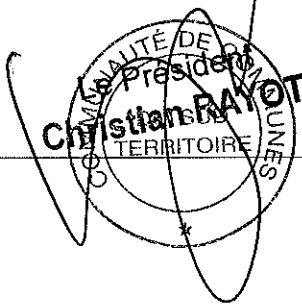
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **de prendre acte du tableau des décisions prises par délégations.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01 JUIL. 2016
Et publication ou notification le 01 JUIL. 2016**

Le Président,


 Le Président
Christian RAYOT
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU SUD
 TERRITOIRE

Le Président,


 Le Président
Christian RAYOT
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU SUD
 TERRITOIRE

